

REGLEMENT PARTICULIER

14 ème TOURNOI DE DOUBLE DE LA TARTIFLETTE

24 ET 25 SEPTEMBRE 2022

Le règlement de la compétition est celui préconisé par la F.F.Bad sous la responsabilité du Juge-Arbitre.

1. Le juge-arbitre est Jean-Marc SANJUAN et la GEO est Anne BERTHAUD. Le tournoi est autorisé par la F.F.Bad sous le numéro : « En cours ».
2. La compétition est ouverte aux licenciés F.F.Bad de minime à vétéran et classés de N3 à **NC**. Les matches se joueront au gymnase de Châteauneuf sur Isère (7 terrains) au 4, route de Valence.
3. Toute participation au tournoi implique l'adoption du présent règlement. Le juge-arbitre a la possibilité de disqualifier partiellement ou totalement tout joueur qui ne le respecterait pas.
4. La feuille d'inscription (une par club de préférence) et le règlement devront obligatoirement nous parvenir avant le 15 septembre 2022, date de réception du courrier (aucune inscription ne sera validée sans règlement), l'inscription est aussi possible via BADNET. Le tirage au sort aura lieu le 15 septembre 2022. Tout joueur désirant participer au tournoi devra être licencié au plus tard avant cette date, il sera seul responsable des conséquences s'il joue sous le coup d'une sanction fédérale.
5. Le montant est de 20€ euros pour deux tableaux, 17€ euros pour un seul tableau. Un seul règlement (chèque ou virement) par club est conseillé.
6. La répartition des joueurs dans les différentes séries ainsi que les têtes de séries seront établie en fonction du CPPH de la F.F.Bad 15 septembre 2022.
7. La répartition des joueurs s'effectuera selon la moyenne décroissante et en respectant notamment l'article 3.2.1.5 du R.G.C. qui précise que « dans un même tableau, le CPPH du mieux classé des participants ne peut être plus de 16 fois supérieur a celui du moins bien classé » et le cas particulier « si un tableau inclut un joueur NC ou P12 alors il peut inclure au maximum des joueurs classe D8 ». Toute paire qui ne permettra pas de respecter cette règle ne pourra être conservée dans les inscriptions.
8. Le double homme et double dame se joueront uniquement sur la journée du samedi. Les mixtes se joueront uniquement sur la journée du dimanche.
9. Le nombre de joueurs est limité aux 200 premières inscriptions réparties dans les différentes séries, en cas de surnombre se référer à l'article 12.2.
10. Les matchs se dérouleront en 2 sets gagnants de 21 points.

11. En cas de forfait :

11.1. d'une paire, elle pourra être remplacée, dans les conditions prévues dans le règlement général des compétitions, par les premiers joueurs ou première paire inscrits sur la liste d'attente.

11.2. d'un(e) joueur (se) d'une paire, il doit nous spécifier si son (sa) partenaire prévue accepte d'être « au choix » ou s'il (elle) se retire du tableau. Sans précision apportée, le (la) joueur (joueuse) restant(e) sera considéré(e) comme « au choix ».

12. Les tableaux (DH, DD et MX) seront constitués comme suit :

12.1. Tous les tableaux comporteront dans la mesure du possible une première phase qualificative avec 2 sortants par poule suivie d'une phase en élimination directe. Si le nombre de joueurs est insuffisant dans une série l'organisateur se laisse le droit en accord avec le JA de former une poule unique sans sortie de poule.

12.2. Pour chaque tableau, le nombre d'inscrits est limité. En cas de dépassement dans le tableau, une liste d'attente sera constituée. Les critères de priorités seront :

- Ordre d'arrivée de la fiche d'inscription accompagnée de son règlement
- Fiche d'inscription reçue sans son règlement (Email ...)

13. L'ordre des matches respectera, dans la mesure du possible, l'échéancier affiché. Cependant, les horaires et l'ordre des matches sont donnés à titre indicatif et peuvent être modifiés à tout moment sur décision du juge-arbitre et du comité organisateur pour le bon déroulement du tournoi. Les matches pourront être lancés jusqu'à 1h à l'avance.

14. Tout joueur devra se présenter sur le terrain désigné avec un nombre suffisant de volants, ainsi que tous les accessoires utiles à son match (minimum 2 raquettes, boissons, serviette...).

15. Tout joueur ne répondant pas à l'appel de son nom passé un délai de 5 minutes pourra être disqualifié par le juge-arbitre et ce, quel que soit le niveau de la compétition.

16. Les joueurs sont tenus de retirer la feuille de match auprès de la table de marque et de la restituer à cette même table dûment complétée immédiatement après la fin du match.

17. Les matchs se dérouleront en auto-arbitrage, en cas de litige, les joueurs pourront faire appel au JA.

18. Les joueurs disposent de 3 minutes à compter de l'annonce de leur match pour se rendre sur le terrain, tester les volants, se préparer, changer de tenue et débiter leurs matches, ils devront commencer par le test des volants. Les joueurs ont le droit de sortir du terrain pendant les arrêts de jeu à 11 points dans chaque set et ainsi qu'entre chaque set à condition qu'ils soient de retour à 40 s à l'arrêt de jeu de 11 points et à 1min40 entre les sets.

19. Tout volant touchant les infrastructures fixes (panneaux, lampes, ...) sera compté faute, sauf au service, où il sera compté comme « let » la 1ère fois et faute si touché au 2ème service. Pendant l'échange et au service, les filins touchés seront annoncés « let ».

20. Une tenue de badminton, conforme aux circulaires de la F.F.Bad est exigée sur les terrains.

21. Conformément au règlement général des compétitions, le temps minimum de repos auquel ont droit les joueurs entre les deux matches consécutifs est fixé à 20 minutes quel que soit la discipline. Il

ne pourra être réduit qu'avec l'accord de l'intéressé(e). Le juge-arbitre peut accorder un repos plus long lorsque cela lui paraît souhaitable.

22. L'utilisation de substances et de tous moyens destinés au dopage sont prohibés. La liste des produits dopants est rendue officielle par le ministère des Sports. Toute personne utilisant des produits dopants à des fins médicales devra être en mesure de présenter une ordonnance au Médecin contrôle.

23. Les joueurs désirant quitter le gymnase le feront en concertation avec le juge-arbitre, qui leur proposera un horaire de retour maximum dans la salle. De plus, ils devront indiquer un moyen pour les joindre pendant leur absence. Dans tous les cas le joueur est entièrement responsable de ses actes sachant que l'article 14 autorise à lancer un match avec 1 heure d'avance.

24. Les volants seront à la charge des joueurs. En cas de litige le volant choisi sera celui en vente dans la salle (YONEX AS 20).

25. Les droits d'engagement ne sont remboursables qu'en cas de désistement notifié (cas de force majeure et sur présentation d'un justificatif). Tout forfait après la date du tirage au sort devra être justifié, dans un délai de 5 jours maximum après le tournoi, par l'envoi d'un justificatif (certificat médical, attestation de travail, ...) à adresser à la Ligue Auvergne Rhône-Alpes de Badminton – 37, Route du Vercors – 38500 SAINT CASSIEN ou sophie.bluy@badminton-aura.org) sous peine de sanction fédérale.

26. Le comité organisateur décline toute responsabilité en cas de vol ou perte d'objets.

27. Les joueurs sont priés de ne pas encombrer les zones de circulation des tribunes et l'accès au plateau sportif avec leurs sacs et de respecter la propreté des tribunes, des communs et des vestiaires mis à leur disposition.

28. Tous les participants, le public ainsi que les autres personnes présentes lors du tournoi (adhérents du club BCCI, élus, personnalité sportives, bénévoles...) pourront être impliqués dans une démarche éco-responsable :

- De manière directe : via les Eco-cups, les produits locaux, la gestion des déchets...

Pour plus d'information, se reporter à la charte développement durable du club sur le site BCCI26.fr

Le comité organisateur remercie par avance tous les participants qui, en observant ce règlement, contribueront à la réussite de ce tournoi.

Le comité d'organisation

Philippe PENNINGTON

Le Juge Arbitre

Jean-Marc SANJUAN